

Berne, le 23 septembre 1957.

p.A.14.41.4.A

p.A.14.41.4.0 - JR/dl

o.B.66.02

HK ou He
ne lui envoient pas.
mon mess civil Brief zu senden
departements chefs wberlitten
 24. IX 57

NOTE

pour Monsieur le Ministre Kohli.

Missions militaires
à l'étranger.

Lors de la Conférence des Ministres de 1954, certains Chefs de poste se plainquirent de n'être souvent pas avertis à temps de l'arrivée, dans leur pays de résidence, des personnalités suisses déléguées à des conférences, congrès, etc. La Division des organisations internationales adressa, le 24 septembre 1954, une lettre aux différents départements fédéraux, pour demander que les missions officielles de Suisses à l'étranger nous soient communiquées à l'avance.

Le Département militaire nous répondit, comme M. Chaudet le relève dans sa lettre du 18 septembre écoulé, par une communication du 9 octobre 1954. Il nous informait qu'il nous tiendrait au courant dans les cas suivants :

- 1.- Kommandierung von Militär- und Luftattachés ins Ausland,
- 2.- Kommandierung von Instruktionsoffizieren zu fremden Armeen von längerer Dauer, sofern im betreffenden Land kein Militär- und Luftattaché der Schweiz akkreditiert ist. (In Ländern, in denen ein schweiz. Militär- und Luftattaché akkreditiert ist, geht die Meldung über diesen an die schweiz. Gesandtschaft.),
- 3.- Abkommandierung von Beamten an internationale Konferenzen und Kongresse.



- 2 -

Nous avons accusé réception de cette communication le 2 novembre de la même année, en relevant que "la pratique arrêtée entre vos Services et la Division des affaires administratives est de nature à donner toute satisfaction à nos Ministres." (Il y eut en effet des entretiens, entre le Département militaire et MM. Dürr et Thalmann; il en est question dans la lettre du 9 octobre 1954, mais nous n'en trouvons pas trace dans nos dossiers. Il ne devait être question que de la nomination des attachés militaires et de l'air.)

La Division des Affaires politiques n'a pas eu connaissance, en 1954 et depuis lors, de la correspondance rappelée ci-dessus et qui, du côté de notre département, fut menée par les Organisations internationales, s'agissant de congrès, conférences, etc.

A la réflexion, l'énumération donnée par le Département militaire le 9 octobre 1954 n'est pas complète : la preuve est qu'elle ne comprend pas un cas comme celui de la Délégation militaire invitée récemment par le Haut commandement des forces armées américaines. Le Département militaire lui-même semble avoir implicitement admis cette insuffisance, puisqu'il nous consulte sur beaucoup d'autres projets, non prévus dans l'énumération, comme celui du Colonel Zublin, ainsi que d'autres voyages d'étude. (Voir les lettres de M. Chaudet des 16 avril 1955, 1er août 1956, etc.) Il est à noter en outre que le Département militaire nous tient au courant de déplacements sans aucun caractère ni intérêt politique, tel que l'achat de chevaux en Allemagne, par exemple.

La clause mentionnée par le Département militaire sous chiffre 2 (selon laquelle nous ne sommes informés d'une mission de longue durée que si nous n'avons pas d'attaché militaire dans le pays en cause) n'est pas satisfaisante, puisque notre Département désire être informé, à Berne et à l'avance, des déplacements pouvant présenter un aspect politique.

- 3 -

Il y aurait donc lieu, comme le suggère d'ailleurs M. Chaudet à la fin de sa lettre du 18 septembre, de réexaminer la question. Nous demanderions au Département militaire de se conformer, non à ce qui a été décidé en 1954, mais à la pratique qu'il a en général suivie depuis lors.

Dicté par M. Jaquillard